SNES FSU
Syndicat National des Enseignements de Second degré
BRETAGNE
n°180
Décembre 2026
Bimestriel – Tarif : 1,00 €

SNEP FSU

SNUEP FSU LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

DOSSIER SPÉCIAL
CARRIÈRES



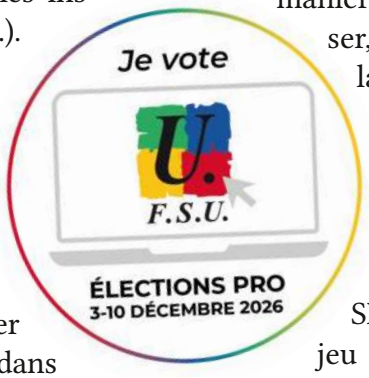
© DR / Joël Maestrati

SALAIRE, MÉTIER, CARRIÈRE, CONDITIONS DE TRAVAIL, UNITÉ DU SECOND DEGRÉ…

3 au 10 décembre
élections professionnelles
JE VOTE FSU

Des classes moins chargées, des personnels plus nombreux et mieux payés, un bâti scolaire rénové et adapté au changement climatique, la remise à plat du lycée Blanquer et la fin de la sélection organisée par Parcoursup… les revendications des lycéens rejoignent très largement celles du SNES-FSU pour le service public d'Éducation, portées par ses représentants dans la rue comme dans les instances de concertation (CA, CSA, CAPA…).

Depuis la fin du mois de septembre, les questions éducatives ont été remises au premier plan, à la faveur de la mobilisation des lycéen·nes et des personnels. En tant qu'organisation majoritaire, la FSU y joue un rôle essentiel pour porter la voix de la profession et informer sur la réalité des conditions de travail dans les collèges et les lycées. Au terme de dix années d'une politique qui a vidé les caisses de l'État pour remplir les poches des plus favorisés au détriment des services publics, il est temps de refaire de l'Éducation une priorité. Rien qu'en Bretagne, il manque 1 200 postes d'enseignant·es pour retrouver les taux d'encadrement que nous connaissions il y a 20 ans. Le décrochage salarial a conduit à une paupérisation des métiers et à une crise d'attractivité qui perdure alors que nombre de collègues vont partir à la retraite dans les années qui viennent… Une revalorisation est indispensable !



Le SNES-FSU croit à la démocratie et à la nécessité d'agir collectivement pour changer les rapports de force et obtenir des améliorations, pour les personnels comme pour les élèves. Les manières d'agir sont nombreuses : se mobiliser, se syndiquer, voter et faire voter pour la FSU aux élections professionnelles entre le 3 et le 10 décembre ! Face aux échéances électorales du printemps 2027, il est essentiel de donner de la force et de la légitimité aux représentant·es élu·es des personnels. Pour le SNES et la FSU, il s'agit à la fois d'un enjeu de représentativité et de moyens pour pouvoir continuer à agir face à un pouvoir politique qui voudrait faire taire les contestations.

Cette publication spéciale « carrières » rappelle également que dans notre ministère, les élu·es des personnels continuent à jouer un rôle essentiel, dans les CSA comme dans les CAPA. Dès le 3 décembre, votez FSU !

Rennes
19 octobre 2026
MATTHIEU MAHÉO
Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 3 AU 10 DÉCEMBRE : JE VOTE FSU !

Rentrée 2026 UN BILAN DE RENTRÉE EN DEMI-TEINTE…

Lors du CSA du 15 octobre 2026, le Rectorat a présenté son bilan de la rentrée, pour les élèves comme pour les personnels.

Côté élèves, il s'agissait de présenter les effectifs, le bilan de l'orientation et de l'affectation ; côté personnels, d'analyser les résultats du mouvement, de la phase d'ajustement et de l'affectation des stagiaires.

Effectifs	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total collège et SEGPA	93 535	93 404	93 125	91 750	90 394	88 462
Total LP	17 572	17 402	17 797	18 444	18 660	18 565
Total LGT	47 090	46 969	46 490	45 518	45 465	44 827
Total enseignement supérieur	9 697	9 004	8 939	9 208	9 414	9 358
Total académie	168 131	167 012	166 351	164 920	163 933	161 212

© DR / Matthieu Mahéo, SNES-FSU Bretagne d'après les données du CSAA

Baisse des effectifs modérée par des apports du privé

Dans l'académie, le second degré perd 2721 élèves à cette rentrée, soit 1,7 % des effectifs. C'est la conséquence logique de la baisse que nous connaissons dans le premier degré ces dernières années. En effet, les écoles ont perdu presque 9 % de leurs élèves en 5 ans (−17 711 élèves). Le collège est donc le plus touché cette année et concentre 71 % de la baisse avec −1 932 élèves. Les deux réseaux sont concernés et les chiffres du privé n'ont pas encore été communiqués, mais on observe que la baisse en Sixième est moindre que prévu. On a accueilli 164 élèves de plus que ce qui était attendu du fait d'inscriptions venues du réseau privé catholique. On ne peut que s'en réjouir, même si les moyens n'ont pas toujours suivi à la hauteur des besoins. Dans les lycées généraux et technologiques, on perd 638 élèves. Le taux de redoublement un peu plus important en seconde explique la baisse plus importante que prévue en Première, de même que des départs un peu plus nombreux de l'académie cette année.

Variations entre territoires

Tous les départements sont touchés par la diminution du nombre d'élèves, même si les proportions sont différentes de l'un à l'autre. Les Côtes d'Armor perdent 2,52 % de leurs effectifs, suivis par le Finistère -1,96 % tandis que l'Ille-et-Vilaine perd un peu moins que la moyenne académique avec -1,58 % et que le Morbihan se maintient avec -0,57 %. Cette « exception morbihannaise » se retrouve également dans le premier degré, elle est peut-être à mettre en lien avec la place qu'occupe historiquement le privé dans le Morbihan ? Il faudra attendre le CAEN* de décembre pour avoir des données définitives et une vue plus globale de la situation.

Baisse d'effectifs sauf dans les classes

Dans tous les cas, cette baisse des effectifs n'est pas perceptible dans les classes qui restent toujours aussi chargées car elle s'est accompagnée d'une suppression de 131 ETP ! Avec l'augmentation des effectifs depuis 20 ans, l'académie a accueilli 4 % d'élèves en plus avec 4 % de postes en moins.

Pour le SNES-FSU, la baisse des effectifs doit prioritairement permettre d'améliorer le taux d'encadrement, car la France figure parmi les pays qui ont les classes les plus chargées d'Europe.

Matthieu Mahéo

* CAEN : Conseil académique de l'Éducation nationale. Instance consultative compétente sur l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement.

Remplacements QUAND LES ANNONCES MINISTÉRIELLES PERCUTENT LA FRON

Malgré les annonces du ministre, aucun TZR supplémentaire n'a été mobilisé en octobre dans l'académie… car toutes et tous étaient déjà devant des élèves.

Si les effectifs de TZR ont légèrement remonté cette année, retrouvant leur niveau de 2024, cette augmentation s'est accompagnée d'une hausse de leur affectation : au 15 septembre seul·es 83 TZR étaient sans affectation sur l'académie. De manière globale, le potentiel de remplacement est fortement contraint dans l'académie, puisque seuls 122 personnels restaient immédiatement mobilisables au 15 septembre contre 256 l'année dernière et 514 en 2023 !

Les incertitudes liées au calibrage de l'affectation des stagiaires ont également eu des conséquences sur les personnels contractuels en CDD. Contrairement aux années précédentes, des collègues proches de la CDisation se sont retrouvés en attente de contrat en cette rentrée 2026.

Conditions de travail dégradées

Cette mobilisation importante des TZR à la rentrée s'est accompagnée d'une dégradation de leurs conditions d'affectation avec la volonté affichée de « *favoriser une utilisation plus efficiente des ORS* ». Les affectations à l'année ont légèrement diminué, passant de 68 % à 62 % des TZR (pour 19 % affecté·es en remplacement sur un support provisoirement vacant et 19 % en suppléance d'un collègue momentanément absent). Surtout, les affectations sur plusieurs établissements augmentent fortement en cette rentrée, puisque cela concerne 41 % des collègues TZR contre 35 % l'an dernier.

Affectations des personnels de remplacement selon le statut						
Année		TZR	MA	CDI	CDD	Total
Au 15 septembre 2026	Nombre	1 295	8	547	942	2 634
	Affectés	1 212	8	508	942	2 512
	Disponibles	83	0	39	0	122
Au 19 septembre 2025	Nombre	1 226	11	559	954	2 750
	Affectés	1 028	8	541	924	2 501
	Disponibles	198	3	25	30	256
Rappel au 19 septembre 2024	Nombre	1 298	13	496	868	2 675
	Affectés	1 036	9	444	816	2 305
	Disponibles	262	4	52	52	380
Rappel 2023	*Nombre*	*1 362*	*55*	*416*	*979*	*2 812*
	Affectés	*1 039*	*40*	*359*	*860*	*2 292*
	Disponibles	*323*	*15*	*57*	*119*	*514*

© DR / Kevin Hédé. SNES-FSU Bretagne



Mobilisation lycéenne, Saint-Brieuc, 13 octobre 2026

© DR / J.M., SNES-FSU Bretagne

La FSU se tient aux côtés des lycéen·nes mobilisé·es pour faire entendre leurs revendications. Emplois du temps complexes, groupe classe destructuré, pression du contrôle continu, manque de remplacements, orientation anxiogène avec Parcoursup vécu comme une usine à trier opaque… Leurs revendications sont la démonstration de tout ce que la FSU dénonce depuis 2017 : des réformes éducatives illibérales néfastes.



TIÈRE DU RÉEL

Le SNES-FSU est intervenu pour rappeler les difficultés d'exercice de la mission de TZR et l'importance de prendre en compte les situations individuelles des collègues pour permettre aux collègues d'assurer leurs missions.

Un vivier de remplaçant·es déjà épuisé

La plupart des TZR et des contractuel·les ayant été affectés à l'année, il reste très peu de possibilités pour assurer le remplacement. Aussi, les inquiétudes exprimées par le mouvement lycéen sont légitimes. Pour la FSU, à rebours des politiques de suppression de postes, il y a urgence à créer des emplois dans toutes les disciplines et à recruter pour permettre d'assurer le remplacement, ainsi que l'a montré le mouvement lycéen.

Kevin Hédé, Matthieu Mahéo

CSA L'INSTANCE DÉLIBÉRATIVE ACADÉMIQUE

Le Comité social d'administration académique est la plus haute instance de discussion de l'académie.

Le CSAA se réunit au minimum quatre fois par an sous la présidence de la Rectrice et en présence des DASEN.

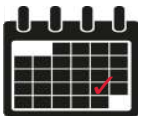
Une instance délibérative

À l'instar d'un conseil d'administration, la Rectrice y présente la préparation de rentrée (répartitions, créations et suppressions de postes), le budget de l'académie, les LDG, le PAF, les données du bilan social… C'est l'occasion pour la FSU de porter la parole de la profession et de contester certaines décisions, d'obtenir des réponses, faire des propositions alternatives et peser sur les arbitrages, dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Porter la parole de la profession

Le CSA se décline ensuite à l'échelle des départements (CSAD). Et la formation spécialisée (F3SCT) est composée d'élu·es au CSAA. Le nombre de suffrages conditionne non seulement le nombre d'élu·es au CSAA, mais également à la F3SCT et le nombre de représentant·es que les organisations syndicales peuvent déléguer lors des groupes de travail académiques.

Pour faire entendre la voix de la profession et porter haut et fort nos revendications pour nos métiers et une école émancipatrice, du 3 au 10 décembre, votez FSU ! ■ **Joël Mariteau**



Octobre
CSA de bilan de rentrée

Décembre
CSA bilan social académique

Janvier
CSA budget académique et carte des formations

Mars
CSA créations/suppressions de postes

Juin
CSA présentant le programme régional académique de formation

Promotions LA CLASSE EXCEPTIONNELLE POUR TOUTES ET TOUS !

Il y a urgence à revaloriser le déroulé de la carrière.

Réorganisées en 2017 par les accords PPCR, les carrières des enseignant·es, CPE et Psy-EN sont depuis lors structurées en trois grades : classe normale, hors-classe et classe exceptionnelle.

Si les changements d'échelon se font désormais quasiment au même rythme pour toutes et tous – sauf avancements accélérés aux 6e et 8e échelons de la classe normale – les promotions de grade ne sont pas automatiques et dépendent des procédures de promotion qui intègrent une évaluation de la valeur professionnelle des collègues.

L'accès à la hors-classe

Les collègues qui comptent en fin d'année scolaire au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale (au 31/08) sont promouvables à la hors-classe.
La promotion s'effectue à partir d'un barème national construit à partir de deux critères :

• La « *valeur professionnelle* » de l'agent·e, évaluée à partir de l'appréciation finale portée par la rectrice ou le recteur à l'issue du 3e rendez-vous de carrière.

Appréciation Recteur-Rectrice	Points
Excellent	145
Très satisfaisant	125
Satisfaisant	105
À consolider	95

• L'expérience professionnelle de l'agent·e, évaluée à partir de son ancienneté dans la plage d'appel de promotion (nombre d'années écoulées depuis qu'il est promouvable à la hors-classe.

L'inscription au tableau d'avancement dépend du barème global obtenu par l'agent·e par rapport à celui des autres collègues promouvables et du nombre de promotions possibles qui sont définies par un contingent académique de promotion que le ministère accorde à chaque rectorat au printemps, en fonction d'un taux de promotion national fixé à 23 % des collègues depuis 2025.

L'accès à la classe exceptionnelle

Les modalités d'accès à au grade ont évolué depuis sa mise en place en 2017. Initialement contingentée à 10 % du corps et accessible en fonction de viviers de promotion, l'accès repose désormais sur un ratio de promotion différent selon les corps et sur un double avis (chef·fe d'établissement et IA-IPR).

Ratios de promotions à la classe exceptionnelle

Corps	Agrégé·es	Certifié·es	PLP	PEPS	CPE	Psy-ÉN	Professeur·es des écoles
Ratio	13,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	29 %

Le ratio de promotion conditionne, pour chaque corps, le nombre de promotions possibles. La FSU revendique un alignement des ratios du second degré sur celui des professeur·es des écoles.

Pour les certifié·es, PLP, PEPS, CPE et Psy-EN il faut avoir atteint le 5e échelon de la hors-classe au 31/08 de l'année scolaire en cours pour être promouvable, ou le 4e échelon pour les agrégé·es.

Ancienneté dans la page d'appel pour les professeur·es, CPE et Psy-EN		
Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31/08/2027	Ancienneté théorique dans la plage d'appel (en années)	Points
9 + 2	0 an	0
9 + 3	1 an	10
10 + 0	2 ans	20
10 + 1	3 ans	30
10 + 2	4 ans	40
10 + 3	5 ans	50
11 + 0	6 ans	60
11 + 1	7 ans	70
11 + 2	8 ans	80
11 + 3	9 ans	100
11 + 4	10 ans	110

L'accès à la classe exceptionnelle se fait sans barème à partir d'un double avis (« *très favorable* », « *favorable* », « *défavorable* ») émis par le ou la chef·fe d'établissement et l'IA-IPR de la discipline pour l'ensemble des dossiers des collègues promouvables.

Impérieuse transparence

Attribués hors rendez-vous de carrière, ces avis sont formulés sur la base d'une appréciation de la « *valeur professionnelle* » fondée sur l'examen du dossier des collègues, qui doit tenir compte de leur implication sur l'ensemble de leur carrière. Seuls les avis « *défavorables* » ou « *très favorables* » doivent être motivés, et, sauf exception, ces derniers doivent être reconduits annuellement. Formulés par les évaluateurs en avril-mai, ils sont portés à la connaissance des collègues sur i-Prof en juin, sans être susceptibles de recours.

Le rectorat arrête alors les listes d'inscription au tableau d'avancement par corps, en examinant les collègues ayant obtenu un double avis « *très favorable* », et dans le cas où leur nombre dépasse celui des promotions, en les départageant selon leur ancienneté dans le corps, puis dans le grade et enfin dans l'échelon. Le nombre de promotions dépend donc à la fois des avis portés sur le dossier du collègue mais aussi des avis des autres collègues promouvables et de leur ancienneté dans le corps et surtout du nombre de promotions à la classe exceptionnelle permis par le contingent académique de promotion. ■ **Kévin Hédé**

Professeur de SES au lycée Zola, Rennes
Responsable du suivi des questions emploi-carrières au SNES-FSU bretagne

Urgence AUGMENTER LES SALAIRES POUR REVALORISER NOS MÉTIERS !

La revalo', il nous la faut, maintenant !

La revalorisation passe d'abord par une **augmentation du point d'indice de 20 %**, pour compenser les pertes subies depuis 2010, et sa **réindexation sur l'inflation**.

Elle doit aussi s'appuyer sur une **reconstruction des carrières et des grilles de rémunération** alors que les primes d'attractivité instaurées sous les mandats d'Emmanuel Macron n'ont fait qu'aplatir les carrières. Ainsi, à la rentrée 2026, les élèves fonctionnaires, lauréat·es de leur concours, commencent leur carrière avec un indice de rémunération situé en dessous du SMIC et il faut 17 ans de carrière, entre le 2e et le 9e échelon de la classe normale, pour gagner 400 € de plus !

Pour le SNES-FSU, il est nécessaire de **supprimer les premiers échelons sous-payés, d'accélérer l'avancement** et de s'assurer que tout changement d'échelon augmente le traitement indiciaire d'au moins 40 points. Il faut également **fusionner la classe normale et la hors-classe afin d'en faire le grade de recrutement** qui débouche sur une **classe exceptionnelle accessible à toutes et tous**.

L'accès à la classe exceptionnelle devrait alors être étudié en CAPA, en présence des représentant·es élu·es des personnels et se faire à partir d'un **barème transparent** dans lequel l'ancienneté est prépondérante, tout **en portant le ratio de promotion à 29 %**, le niveau de celui des professeurs des écoles aujourd'hui.

Du 3 au 10 décembre, votez FSU pour porter haut et fort ces revendications !

À rebours des politiques mises en place depuis 10 ans, ces mesures doivent permettre d'intégrer les primes et indemnités dans le traitement indiciaire afin de **lutter contre les inégalités de genre** dont elles sont le vecteur. Pour la FSU l'attractivité de la carrière passe enfin par une réduction du temps de travail qui pourrait s'appuyer sur une réduction des obligations de services par l'**intégration progressive de l'ensemble des enseignant·es du second degré dans le corps des professeur·es agrégé·es**. ■ **K.H.**



Mobilisation pour les AED, Rennes, 2 juin 2026

© DR / J.M., SNES-FSU Bretagne

La FSU est force d'initiative pour impulser des mobilisations, dans la recherche de l'unité syndicale la plus large possible. Tout au long de la mandature, la FSU s'est résolument engagée sur la questions des salaires, des carrières et des conditions de travail. Exemple de solidarité professionnelle en juin 2026 avec la mobilisation des AED.

CAPA VOTER FSU POUR DÉFENDRE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Du 3 au 10 décembre, vous allez élire vos représentant·es à la Commission administrative paritaire académique (CAPA) lors des élections professionnelles.

Les CAPA comprennent un nombre égal de représentant·es de l'administration et de représentant·es des personnels élu·es.

Si depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019 elles ont été dessaisies du contrôle préalable des opérations collectives de carrière, les CAPA continuent d'examiner toutes les questions relatives à la situation individuelle et disciplinaire des personnels.

Pour garantir la tranparence

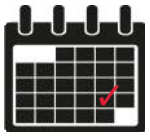
Chaque année, les CAPA sont ainsi consultées sur les recours des collègues concernant l'évaluation professionnelle issue de leur rendez-vous de carrière, sur les refus de congé de formation professionnelle ainsi que sur les refus de temps partiel ainsi que sur les refus de titularisation des professeurs agrégé·es stagiaires.

Pour que votre voix compte

Les élu·es de la FSU participent également à des groupes de travail (GT) avec l'administration sur différents sujets comme la mise en place des lignes directrices de gestion relatives à la carrière ou à la mobilité et le bilan de celles-ci.

Votez FSU !

Dans toutes ces instances, les représentant·es de la FSU interviennent pour porter la voix de la profession, veiller au respect des droits collectifs, défendre les situations des collègues et s'assurer de l'équité de traitement dans les opérations de carrière. ■ **K.H.**





fin janvier
CAPA de contestation des avis de Rendez-vous de carrière

mi mars
CAPA de contestation des refus de congé de formation

fin juin
CAPA de contestation des refus de temps partiel

début juillet
CAPA d'examen des refus de titularisation des agrégé·es

Santé et conditions de travail LA FSU ENGAGÉE AU QUOTIDIEN AVEC VOUS

Épuisement, manque de moyens... Face aux carences de l'État-employeur, la FSU agit pour une véritable politique de prévention et protéger la santé des personnels.

Les personnels de l'éducation nationale cernent bien les facteurs de dégradation de leurs conditions de travail : manque le moyens humains et matériels, classes surchargées, bâtiments inadaptés voire vétustes, management toxique, médecine de prévention presque inexistante...

Agir contre la souffrance au travail

Les outils de mesure de l'évolution des conditions de travail le montrent tous : la profession est inquiète et un très grand nombre de collègues se déclarent en situation d'épuisement professionnel. Les risques psychosociaux sont de loin la première cause de souffrance au travail. Nos métiers sont exigeants, physiquement et psychologiquement, il nous faut donc aussi être exigeant·es envers notre employeur sur l'organisation du travail et la préservation de notre santé.

Notre institution souffre d'une forte inertie dans l'instauration d'une culture de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels. C'est pourquoi les élu·es SNES, SNEP, SNUEP dans le cadre de la FSU font de ce chantier une priorité de leur action et se mobilisent sur le terrain et dans les instances pour porter les attentes de la profession.

Exiger une politique de prévention

L'amélioration de la santé des personnels passe par la mise en œuvre d'une politique de prévention à tous les niveaux :

• dans les établissements : en informant les collègues de l'existence du registre santé et sécurité au travail, en veillant à la présence d'assistants de prévention et en menant un dialogue avec les directions sur le recensement et le traitement des risques professionnels (rôle des commissions hygiène et sécurité),

• dans les instances départementales et académiques (les F3SCT, *voir ci-dessous*), les élu·es de la FSU s'appuient sur une solide connaissance des droits des personnels et des obligations de l'employeur pour mettre en avant leurs revendications et poser sur la table des instances académiques et départementales les problématiques que l'administration rechigne souvent à traiter.

Une médecine du travail, vite !

Pour le SNES et la FSU il y a urgence à développer une vraie médecine du travail, à mettre en œuvre une politique de prévention qui passe par l'amélioration des conditions de travail, à atteindre l'égalité professionnelle en mettant l'accent sur la santé des femmes et à suivre au plus près les problématiques batimentaires (aléas climatiques, amiante...) pour prévenir les risques de maladies professionnelles.

En renouvelant leur confiance à la FSU, les personnels s'assureront d'avoir comme portes-parole des représentant·es formé·es, compétent·es et déterminé·es à installer une véritable culture de la santé au travail dans notre académie.

Thomas Hardy

Professeur de Sciences-physiques au collège G. de Nerval, Vitré
Secrétaire académique de la F3SCT-A pour le SNES-FSU

F3SCT, RSST DES LEVIERS D'ACTION POUR PROTÉGER LES PERSONNELS

De l'établissement à l'académie, la FSU est présente à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner.

Les Formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT), rattachées aux CSAA (*voir page 3*) traitent spécifiquement les questions de santé et de sécurité au travail.

Dans ces instances présentes au niveau départemental (F3SCT-D) et au niveau académique (F3SCT-A), les élu·es du SNES, SNEP, SNUEP, avec l'ensemble des réprésentant·es de la FSU, dialoguent avec les représentant·es de l'institution pour mettre en œuvre des démarches de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Détecter, signaler, préconiser...

Les travaux des F3SCT consistent à analyser les situations de travail en prenant appui sur les témoignages des personnels et sur les signalements du Registre santé et sécurité au travail (RSST) mis à la disposition de tous les agents et usagers des établissements scolaires et des services, dans lequel peuvent être signalées toutes les situations présentant un risque pour les personnes.

C'est en analysant ces signalements que les F3SCT-D proposent des actions de prévention à même de faire diminuer voire de supprimer les risques. Il est donc important pour les personnels de se saisir de cet outil qui permet de faire connaître rapidement des situations qui nécessitent des actions d'amélioration des conditions de travail et d'accueil du public.



Prévenir les risques

La F3SCT-A est l'instance de pilotage de la politique académique de prévention. Les élu·es du SNES, SNEP, SNUEP et de la FSU y travaillent activement à la mise en œuvre du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT). C'est l'occasion de poser sur la table les questions de prise en compte de la santé des femmes et de l'égalité professionnelle, d'inclusion des personnes en situations de handicap, d'amélioration du bâti ou de prise en compte des risques psychosociaux.

Agir sur le terrain

Les F3SCT ont également la possibilité d'organiser des visites thématiques pour aller enquêter sur le terrain et pour mettre en évidence des problématiques à traiter en matière de santé au travail. L'action des élu·e·s siégeant en F3SCT permet de faire remonter et de faire reconnaître les problèmes, de signaler tout danger grave et imminent et de contraindre l'employeur à prendre toutes les mesures pour protéger la santé et la sécurité des personnels.

Fort·es de leur expérience et de leur expertise, les militant·es de la FSU, continueront à agir pour que la santé des personnels soit pleinement prise en compte dans l'exercice de tous les métiers de l'Éducation nationale. ■ **T.H.**



© DR / SNES-FSU Bretagne

La FSU agit dans les instances académiques, comme la F3SCT, pour faire reconnaître les situations de danger, les risques psycho-sociaux et toutes les formes d'atteinte à la santé des personnels. La FSU met l'État-employeur devant ses responsabilité et fait des propositions pour une véritable politique de santé de nos professions et pour l'égalité.

Santé des femmes POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE PRÉVENTION

La santé des femmes reste l'angle mort des politiques de prévention. Pénibilité, violences... la FSU exige des actes forts pour l'égalité.

Alors que l'accord pour l'égalité professionnelle de 2018 prévoyait l'intégration de l'égalité professionnelle dans tous les documents stratégiques « ressources humaines » du ministère, le plan santé au travail de la fonction publique ignore encore trop les différences importantes de prise en compte du genre dans les politiques de prévention des risques au travail. Pourtant il est aujourd'hui établi que les femmes sont sur-représentées parmi les victimes d'accident du travail dans l'Éducation nationale. L'organisation du travail dans les établissements et les services administratifs invisibilise la pénibilité du travail des femmes.

Évaluer les risques

Les élu·es de la FSU agissent dans les F3SCT pour que les outils d'évaluation des conditions de travail, des accidents de travail et des maladies professionnelles intègrent la question du genre. La différenciation des bilans permettra de faire la lumière sur la santé des femmes pour que l'institution mette enfin en œuvre des mesures concrètes assorties des moyens nécessaires. Le bilan du dispositif Stop-Discri est à cet égard édifiant : l'immense majorité des personnes se déclarant victimes de faits de harcèlement, de discrimination ou de violences sexistes et sexuelles sont des femmes. Qui peut s'en étonner ?

Exiger des moyens

Les actions proposées par l'administration pour répondre à ces signalements sont trop souvent tournées vers les individus et insuffisamment accompagnées de moyens. Le SNES-FSU exige un plan massif de formation de tous les personnels sur les VSS et qu'une priorité soit donnée à la protection des victimes.

Les progrès revendiqués par la FSU en matière de santé au travail sont une composante essentielle de l'acquisition de nouveaux droits pour obtenir enfin l'égalité professionnelle. Le renforcement de la médecine de prévention avec la création d'un véritable service pluriprofessionel intégrant des médecins, des psychologues et des infirmièr·es de santé au travail sera un levier de prise en compte de la santé des femmes dans le programme de prévention des risques professionnels. C'est un des combat menés par les représentant·e·s du SNES et de l'ensemble de la FSU dans les F3SCT.

Passer des paroles aux actes

La prise en compte de la santé des femmes dans l'Éducation nationale ne peut se réduire à des déclarations d'intention sur la vigilance sur la *« santé gynécologique et reproductive »*, il faut une politique globale intégrant tous les risques, c'est essentiel pour enfin gagner l'égalité professionnelle. C'est une bataille que les élu·es de la FSU mèneront sans relâche jusqu'à la victoire.

Thomas Hardy

CSAA COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'ACADÉMIE DE RENNES

En CSA, vos élu·es FSU Bretagne se battent pour améliorer l'organisation des services, les politiques d'emplois, de carrière et indemnitaire, les règles de gestion des mutations et des promotions, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.

Pourquoi voter ?

À l'heure où la situation des personnels se dégrade (salaires, missions, services, postes…), la FSU, première fédération du service public d'Éducation, se bat au quotidien pour faire entendre la voix de la profession et redonner du sens aux métiers que nous exerçons.

Vos élu·es FSU agissent pour :

Augmenter les salaires

Face à la baisse constante du pouvoir d'achat, la FSU revendique :
- une augmentation de 80 points d'indice pour toutes et tous (+400 € mensuels) ;
- la revalorisation de 20 % de la valeur du point d'indice ;
- l'indexation de sa valeur sur l'indice des prix à la consommation.

Une école publique de qualité

Pour la réussite de tous les élèves, la FSU revendique :
- l'arrêt des politiques éducatives de tri scolaire ;
- l'augmentation du temps scolaire ;
- l'argent public pour l'école publique et gratuite.

Redonner du sens à nos métiers

Face aux dégradations des conditions de travail, la FSU revendique :
- l'arrêt des réformes régressives ;
- des recrutements à la hauteur des besoins, pour tous les métiers ;
- une formation initiale et continue de haut niveau.

Défendre les personnels

Avec des élu·es présent·es dans tous les établissements et services, la FSU porte les luttes :
- pour la santé et la sécurité au travail, le respect des droits et du statut.
- pour l'égalité professionnelle ;
- contre les violences sexistes et sexuelles ;

Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les élèves

Élection au comité social d'administration académique de l'académie de Rennes

F.S.U.

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

10 titulaires et 10 suppléant·es - 14 femmes et 6 hommes

1 – M. MAHEO Matthieu
Professeur certifié
Lycée Anita Conti
Bruz (35)

2 – Mme JEAMMET Alexandra
Professeure des écoles
Ecole Séraphine Rabardel
Saint-Brieuc (22)

3 – M. LEVEDER Bruno
Attaché d'administration de l'État
Rectorat de l'académie de Rennes
Rennes (35)

4 – Mme DREAN Florence
Professeure de lycée professionnel
Lycée professionnel Bel Air
Tinténiac (35)

5 – Mme GAYIC Virginie
Professeure d'EPS
Lycée la Fontaine des Eaux
Dinan (22)

6 – Mme MARAY Emmanuelle
Professeure des écoles
Ecole primaire Anne Sylvestre
Redon (35)

7 – M. HARDY Thomas
Professeur certifié
Collège Gérard de Nerval
Vitré (35)

8 – Mme OGIER Solenne
Psychologue de l'éducation nationale
Centre d'information et d'orientation de Rennes
Rennes (35)

9 – Mme GUENNEC Cecile
Infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Collège Marcel Pagnol
Plouay (56)

10 – M. BEGUET Matthieu
AESH
Ecole élémentaire La Poterie
Rennes (35)

11 – M. BILLY Alain
Professeur d'EPS
Lycée de l'Iroise
Brest (29)

12 – Mme POULAIN Gaelle
Professeure certifiée
Collège Pierre Brossolette
Bruz (35)

13 – Mme TOUTAIN Lauriane
Professeure des écoles
Ecole primaire les Korrigans
Guern (56)

14 – Mme DUVIVIER Nathalie
Assistante de service social des administrations de l'État
Lycée professionnel Louis Guilloux
Rennes (35)

15 – Mme HUITOREL Mickaelle
Conseillère principale d'éducation
Collège de la Rivière
Etel (56)

16 – Mme NOISEL Sklaerenn
Professeure des écoles
Circonscription d'inspection du 1er degré de Quimper Est
Quimper (29)

17 – Mme VUCHENER Amandine
Adjointe technique de recherche et de formation
Lycée Jean Guéhenno
Fougères (35)

18 – Mme BRISSE Christine
Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Collège Jean Lurçat
Lanester (56)

19 – Mme DAMATO Virginie
Contractuelle enseignante
Lycée Dupuy de Lôme
Brest (29)

20 – M. HEDE Kevin
Professeur agrégé
Lycée Émile Zola
Rennes (35)

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les élèves



Mobilisation contre la réforme « choc des savoirs », Rennes, 1er février 2024



Rennes, 1er mai 2026

© DR / M.M., SNES-FSU Bretagne

La FSU est pleinement mobilisée au quotidien sur la questions des salaires, des carrières et des conditions de travail. La revalorisation des métiers de l'enseignement est une urgence impérative pour leur redonner de l'attractivité, cela passe par une amélioration des conditions de travail et des hausses de salaires. Investir dans l'Éducation, c'est investir l'avenir !



Rennes, 5 décembre 2024


Rennes, 29 septembre 2026

Pour vous...

...pas sans vous !


Céline Huot, Saint-Brieuc, 13 octobre 2026


Gwénaël Le Paih, Rennes, 5 décembre 2024



Kévin Hédé, Rennes, 29 septembre 2026

CAPA COMMISSION AMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES ENSEIGNANT·ES 2D DEGRÉ, CPE, PSY-EN

En CAP, les élu·es traitent des décisions individuelles concernant les personnels en défendant les recours : Rendez-vous de carrière, refus de titularisation, refus de temps partiel. Ces instances sont aussi réunies en formation disciplinaire.

Pourquoi voter ?

La FSU se bat pour le respect des droits des personnels et contre l'absence de transparence dans la gestion de la carrière. Présent·es dans tous les établissements, ses élu·es accompagnent les collègues dans les recours, les conseillent et les défendent. Voter FSU c'est agir pour nos métiers !

Vos élu·es FSU agissent pour :

Défendre vos recours

Forte de ses nombreuses et nombreux élu·es et militant·es, la FSU est en mesure de :
- peser pour faire valoir vos droits et gagner vos recours
- intervenir directement auprès de la hiérarchie
- combattre l'opacité, le favoritisme et l'injustice
- combattre l'arbitraire et les inégalités femme-homme

Revaloriser nos métiers

Les militant·es de la FSU mènent le combat au quotidien dans les établissements et les instances pour :
- lutter contre les injonctions et la dégradation des conditions de travail
- renforcer l'éducation prioritaire
- améliorer les conditions de l'inclusion

Améliorer votre carrière

Les élu·es de la FSU veulent changer les règles régissant les promotions pour :
- améliorer votre carrière et supprimer les obstacles de grade
- accéder à l'échelon maximal de la classe exceptionnelle pour une carrière complète
- obtenir le retour des CAPA mobilité et carrière supprimées en 2019

Créer des postes

Pour la FSU, l'augmentation du nombre de postes est une nécessité. La baisse démographique est une opportunité pour :
- diminuer le nombre d'élèves et d'étudiant·es par classe et groupe
- améliorer vos conditions d'exercice
- fluidifier les mutations

F.S.U.

Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les élèves

Élection à la commission administrative paritaire académique enseignants 2d degré, professeurs de l'Ensam, CPE, PsyEN de l'académie de Rennes

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

19 titulaires et 19 suppléant·es - 22 femmes et 16 hommes

1 – Mme STEPHAN Fabienne
Professeure certifiée
Collège Martin Luther King
Liffré (35)

2 – M. BILLY Alain
Professeur d'EPS
Lycée de l'Iroise
Brest (29)

3 – Mme PINEL Emmanuelle
Professeure de lycée professionnel
Lycée professionnel Jean Jaurès
Rennes (35)

4 – M. HEDE Kevin
Professeur agrégé
Lycée Emile Zola
Rennes (35)

5 – Mme DUPOUY Nathalie
Psychologue de l'éducation nationale
Centre d'information et d'orientation de Saint-Brieuc
Saint-Brieuc (22)

6 – M. QUIVIGER Eric
Conseiller principal d'éducation
Lycée professionnel Louis Guilloux
Rennes (35)

7 – Mme GAYIC Virginie
Professeure d'EPS
Lycée la Fontaine des Eaux
Dinan (22)

8 – Mme LESNE Caroline
Professeure certifiée
Collège François Broussais
Dinan (22)

9 – Mme LEROUX Stephanie
Professeure certifiée
Lycée Bréquigny
Rennes (35)

10 – M. MARITEAU Joel
Professeur certifié
Lycée Eugène Freyssinet
Saint-Brieuc (22)

11 – M. OILLIC Ronan-Gurvan
Professeur de lycée professionnel
Lycée professionnel Louis Guilloux
Rennes (35)

12 – Mme CARO-NEDELLEC Marina
Professeure certifiée
Lycée Jean Macé
Rennes (35)

13 – M. LEROY Olivier
Professeur d'EPS
Collège de Tréfaven
Lorient (56)

14 – Mme LE GLEDIC Chloe
Professeure agrégée
Collège Le Verger
Auray (56)

15 – Mme DAVID Florence
Psychologue de l'éducation nationale
CIO Vitre
Vitre (35)

16 – M. MAHEO Matthieu
Professeur certifié
Lycée Anita Conti
Bruz (35)

17 – Mme NUPIED Nathalie
Psychologue de l'éducation nationale
Ecole élémentaire publique Guy Gérard
Pacé (35)

18 – M. CONIGLIO Guiseppe
Professeur certifié
Université Rennes 2
Rennes (35)

19 – Mme HUOT Celine
Professeure certifiée
Collège Chateaubriand
Plancoët (22)

20 – M. AVANZO Paul-Emmanuel
Professeur certifié
Lycée Anita Conti
Bruz (35)

21 – M. GAUTIER Jerome
Professeur certifié
Collège du Querpon
Val d'Anast (35)

22 – Mme LE LANN Marina
Professeure certifiée
Collège de l'Iroise
Brest (29)

23 – Mme COURTET Anne
Professeure d'EPS
Collège le Landry
Rennes (35)

24 – Mme GUIGUEN Patricia
Psychologue de l'éducation nationale
Centre d'information et d'orientation de Rennes
Rennes (35)

25 – M. ANSQUER Mikael
Professeur certifié
Collège les Sables Blancs
Concarneau (29)

26 – M. BORDAGE Olivier
Professeur certifié
Collège Martin Luther King
Liffré (35)

27 – Mme POULAIN Gaelle
Professeure certifiée
Collège Pierre Brossolette
Bruz (35)

28 – Mme LE GOFF Gaïd
Professeure certifiée
Collège Jean Rostand
Muzillac (56)

29 – Mme PEDRONO Nolwenn
Professeure agrégée
INSPE de Bretagne
Brest (29)

30 – M. RABAT Fabrice
Professeur certifié
Collège Charles de Gaulle
Ploemeur (56)

31 – Mme ANDRIEUX Solenn
Professeure de lycée professionnel
Lycée Emile James
Etel (56)

32 – M. LE GUILLY Christelle
Professeure certifiée
Lycée polyvalent Kerraoul
Paimpol (22)

33 – M. HARDY Thomas
Professeur certifié
Collège Gérard de Nerval
Vitré (35)

34 – Mme ABILY Anne
Professeure agrégée
Université de Bretagne Occidentale
Brest (29)

35 – Mme HERROUX Rozenn
Professeure d'EPS
Collège Jules Ferry
Quimperlé (29)

36 – Mme DESPLACE Isabelle
Professeure de lycée professionnel
Lycée professionnel et SGT Coëtlogon
Rennes (35)

37 – Mme TURBE Laurence
Professeure certifiée
Collège Théophile Briant
Tinténiac (35)

38 – M. LE PAIH Gwenael
Professeur certifié
Lycée Anita Conti
Bruz (35)



© DR / J.M., SNES-FSU Bretagne

Matthieu Mahéo, Emmanuelle Maray (SNUIPP), Fabienne Stéphan, Olivier Bordage, Gaëlle Poulain, Stéphanie Leroux, Léa Guerro, Isabelle Abdat (AESH), Jérémy Durand, Thomas Hardy lors de la manifestation du 29 septembre 2026 : des militant·es FSU qui agissent au quotidien pour défendre nos salaires, nos métiers et améliorer nos conditions de travail !

Engagé·es pour les et les

SNUEP

SNES BRETAGNE

SNE

Non-Titulaires

CCP DES AGENTS CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, CPE ET PSY-EN

La Commission Consultative Paritaire est une instance indispensable pour la défense des droits des personnels contractuels : refus de temps partiel, de congé de formation ou d'autorisation d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement...

Pourquoi voter ?

Majoritaires dans la profession et présent·es dans toutes les écoles et tous les établissements, les élu·es de la FSU conseillent, aident, accompagnent et agissent dans l'intérêt des agent·es !

Vos élu·es FSU agissent pour :

Augmenter les salaires

Pour une réelle reconnaissance salariale des non-titulaires, la FSU revendique :
- une grille nationale de rémunérations revalorisées
- une augmentation de 80 points d'indice pour toutes et tous (+400 € mensuels)
- une revalorisation de 20 % du point d'indice et son indexation sur l'indice des prix à la consommation

Revaloriser nos métiers

Les militant·es de la FSU mènent le combat au quotidien dans les établissements et les instances pour :
- lutter contre les injonctions et la dégradation des conditions de travail
- renforcer l'éducation prioritaire
- améliorer les conditions de l'inclusion

Gagner la titularisation

La reprise à 100 % de l'expérience de non-titulaire lors du classement a été conquise par la FSU. Pour lutter contre la précarité, la FSU revendique :
- l'ouverture massive de postes aux concours
- un plan massif de titularisation rapide pour les non-titulaires qui le souhaitent

Faire respecter vos droits

Face aux inégalités de traitement entre académies et départements, la FSU revendique :
- un cadre de gestion national harmonisé
- l'application réelle des droits à congé maladie et à congé formation
- la subrogation immédiate et le maintien à 100 % du salaire en cas d'arrêt

au quotidien
personnels
élèves




© DR / M.M., SNES-FSU Bretagne

Philippe Melaine (SNES-FSU 35) et Sami Hamrouni (SNEP-FSU) lors de la manifestation du 13 octobre aux côtés des lycéen·nes mobilisé·es.


© DR / J.M., SNES-FSU Bretagne

Yvonnick Mariette - élu à la CCP des enseignant·es, CPE, Psy-EN non-titulaires - agit quotidiennement pour conseiller et accompagner les collègues pour faire valoir leurs droits. Il siège à la CCP pour défendre les droits à promotion des collègues et contrer les licenciements abusifs.

AED, AESH

CCP DES AGENTS CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

La Commission Consultative Paritaire est une instance indispensable pour la défense des droits des personnels : refus de temps partiel, de congé de formation ou d'autorisation d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement...

Pourquoi voter ?

Majoritaires dans la profession et présent·es dans toutes les écoles et tous les établissements, les élu·es de la FSU conseillent, aident, accompagnent et agissent dans l'intérêt des agent·es !

Vos élu·es FSU agissent pour :

Augmenter les salaires

Pour une réelle reconnaissance salariale des AED et des AESH, la FSU revendique :
- des grilles nationales de rémunération revalorisées
- des indemnités à la hauteur de celles des autres personnels, notamment en REP/REP+
- un minimum à 1850 € net par mois pour toutes et tous, sans contrepartie

Renforcer les vies scolaires

Pour mettre fin aux chantages au renouvellement et sécuriser les parcours professionnels la FSU revendique :
- le recrutement de tous les AED (CDI et CDD) par les rectorats
- des CCD de trois ans et des CDI pour les AED qui le souhaitent
- davantage de perspectives professionnelles

Reconnaître le métier d'AESH

En finir avec la précarité, les temps incomplets imposés pour les AESH, la FSU revendique :
- la création d'un corps de fonctionnaires catégorie B
- un temps plein à 24 heures pour l'accompagnement et le travail invisible
- des moyens augmentés et adaptés aux besoins, une formation de qualité

Faire respecter vos droits

Face aux inégalités de traitement entre académies et départements, la FSU revendique :
- un cadre de gestion national harmonisé
- l'application réelle des droits à congé et à formation
- la subrogation immédiate et le maintien à 100 % du salaire en cas d'arrêt

Voter FSU ! C'EST RAPIDE, SIMPLE ET SI UTILE POUR NOS MÉTIERS !

En dépit des modalités techniques retenues par le ministère, voter pour la FSU c'est rapide et particulièrement utile pour faire entendre la voix de la profession. Voici l'essentiel à savoir pour pouvoir voter sereinement et agir pour nos métiers.

ÉTAPE 1
➧ à partir du 5 octobre : créer son espace électeur

◗ **Vous avez reçu un mail sur votre adresse académique professionnelle ?**

Cliquez sur le lien contenu dans ce message pour accéder au portail des élections professionnelles.

◗ **Vous n'avez pas reçu ce mail ?**

Vous pouvez vous rendre directement sur le portail des élections professionnelles 2026 : **https://electionspro2026.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/portail/accueil**

▸ **Votre identifiant est votre adresse professionnelle académique**. Si elle n'est pas reconnue, il y a peut être une erreur de format : avec ou sans majuscule, initiale du prénom à la place du prénom...

En cas de difficultés, contactez la platerforme d'aide élections professionnelles sur le portail élections, bouton « nous contacter ».

▸ **Suivez ensuite la procédure indiquée sur le portail pour :**

- créer votre mot de passe ;
- choisir une question secrète et enregistrer sa réponse.

Conservez précieusement votre mot de passe et la réponse à votre question secrète. Vous en aurez besoin pour voter.

ÉTAPE 2
➧ à partir du 10 octobre : récupérer votre code de vote

Le code de vote est indispensable pour participer aux scrutins. Il est différent du mot de passe que vous avez créé pour voter. Entre le 10 et le 20 octobre, votre code de vote sera accessible sur l'ENSAP et restera consultable jusqu'à la fin de la période de vote.

◗ **Vous n'avez pas accès à ENSAP ?**

Vous pouvez également accéder à votre code de vote par FranceConnect ou votre question défi, à partir du 3 décembre.

ÉTAPE 3
➧ Du 3 au 10 décembre : voter FSU

À partir du 3 décembre et jusqu'au 10 décembre, rendez-vous sur le portail des élections professionnelles pour voter FSU : https://electionspro2026.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/portail/accueil

|| Comment voter ?

❶ Ouvrez votre espace électeur avec votre adresse professionnelle académique et le mot de passe créé lors de l'étape 1.

❷ Cliquez sur « Accéder au vote ».

❸ Saisissez votre code de vote.

❹ Choisissez le premier scrutin (CSAMEN) et cliquez sur « Participer ».

❺ Faites défiler les listes jusqu'en bas de la page et remontez jusqu'au logo FSU. Cliquez sur « Confirmer ».

❻ La page de vote s'affiche avec le seul logo FSU. Cliquez sur « Je vote » pour valider votre choix.

❼ La page « Accusé de réception » confirme votre vote. Nous vous recommandons de télécharger votre preuve de vote.

❽ Recommencez la procédure pour chacun des autres scrutins auxquels vous êtes appelé·e à participer.

Mon petit dico des élections pro'

Portail élections : https://electionspro2026.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/portail/accueil

Espace de vote : page personnelle, ouverte sur le portail élections, pour consulter la liste des électeurs et électrices, les listes de candidat·es et professions de foi... et pour voter.

Identifiant : adresse mail académique de l'électeur.

Code de vote : code secret de 16 caractères téléchargeable sur ENSAP.

Mot de passe : code secret de 12 à 256 caractères choisi par l'électeur ou l'électrice.

Une difficulté ? Consultez le portail élections du SNES-FSU ou contactez la section académique.

https://www.snes.edu/elections2026/

À quel scrutin vais-je participer ?

QUI VOTE OÙ ?		CSA Ministériel	CSA Académique	CAPN	CAPA	CCP
Agrégé·es, Certifié·es, CPE, Psy-ÉN PEGC PEPS PLP	Titulaires	U.	U.	U.	U.	
	Stagiaires	U.	U.			
Non-Titulaires (Enseignant·es, CPE, Psy-ÉN) AED, AESH		U.	U.			U.

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 : je vote FSU !



Parce que nous ne sommes fort·es qu'ensemble !

JE ME SYNDIQUE AU SNES-FSU

Pour rejoindre et renforcer un collectif de travail solidaire

Pour donner du sens à nos métiers avec un projet éducatif émancipateur

Pour être conseillé·e, épaulé·e et accompagné·e dans ses démarches

Pour connaître et défendre nos droits individuels et collectifs

Adhérer en ligne : c'est rapide, facile et si utile !

Publication de la section académique de Rennes du Syndicat National des Enseignements du Second degré – SNES Bretagne n°180 – Décembre 2026
SNES-FSU Bretagne – 6 rue Saint-Hélier 35000 Rennes • *Tél.* **02.99.84.37.00** • *Mail :* **s3ren@snes.edu** • *Site :* **rennes.snes.edu**
Rédacteur en chef / Réalisation : **Joël MARITEAU** – ***Directeur des publications*** : **Matthieu MAHÉO** – ***N° CPPAP*** : **0631 S 05594**
Impression : **Chat Noir Impression** – 1 rue de la Jaunais de Mivoie - ZA Mivoie-Le Vallon, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande • *Tél.* 02.99.35.56.10
Publication conçue, rédigée et mise en page sur logiciels libres par les militant·es du SNES-FSU Bretagne – Imprimé sur le papier certifié développement durable
Mise sous presse : 21 octobre 2026